**Les Trente Glorieuses et l’immigration**

La population française augmente après 1945 avec la reprise de la natalité, la progression constante de l’espérance de vie et l’afflux de populations venues surtout des anciennes colonies. La vague la plus importante vient d’Afrique du Nord : Français rapatriés d’Algérie, Italiens de Tunisie, Juifs marocains, tunisiens et d’Algérie, harkis, mais les années 1960 sont marquées également par les accords franco-espagnols de 1961 et franco-portugais de 1963, amplifiant cette immigration.

L’État lance une série de concours pour construire plus vite et moins cher. L’industrialisation de la construction permet un accroissement considérable de la production, une baisse des coûts et une réduction des délais d’exécution. Cela débouchera sur des programmes démesurés. Les ZUP (les Zones à urbaniser en priorité, créées par décret du 31 décembre 1958) sortent de terre. En moins de 15 ans, 220 ZUP offrant 2,2 millions de logements seront réalisées. Mais c’est aussi durant cette période que va se développer une conception ségrégative du logement : d’une part un parc social ordinaire qui accueille en grande majorité les petites classes moyennes, d’autre part un parc de transition à normes réduites pour ceux que l’on appelle les “asociaux ou les inadaptés”. Le concept de la cité de transit est né et va se développer dans les années 1960 avec l’arrivée massive de travailleurs immigrés.

Grands chantiers de travaux publics et du bâtiment, entreprises industrielles de biens de consommation et de l’automobile recrutent au Portugal et au Maghreb une main d’œuvre réputée souple, peu onéreuse et provisoire, souvent employée à des tâches dévalorisées et mal rémunérées. Les Kabyles restent les plus nombreux : plus jeunes que ceux de l’entre-deux-guerres et plus qualifiés, ils continuent à exercer des métiers ingrats dans l’industrie et le bâtiment et à résider dans des quartiers à part. L’image que l’on se fait de l’immigré, à la fin des années 1960, est celle d’un homme jeune, célibataire, peu qualifié, d’origine maghrébine, vivant dans un foyer ou dans un logement précaire et destiné à repartir dans son pays.

Les années 1965-75 sont marquées par un profond bouleversement sociologique : la France atteint 50 millions d’habitants. Le pouvoir d’achat des ménages augmente. Le recours au crédit pour accéder à la propriété explose. Le nombre moyen de mises en chantier est passé de 100 à 1000 par opérations. En 1973, la construction culmine à 556 000 logements. Le bilan est spectaculaire : de 12 millions de logements en 1946, on passe à 21 millions en 1975. En 1975, 72,9% de la population vit dans une unité urbaine. La période des “30 glorieuses” est surtout marquée par l’omnipotence de l’État. C’est la première puissance financière, le premier employeur et le premier producteur. L’État est partout. Il va normaliser, impulser et conduire les politiques du logement.

Suite aux nouveaux flux migratoires (le nombre d’étrangers exerçant une activité professionnelle en France passe de

950 000 en 1954 à 1 500 000 en 1974), cependant, la France des années 1960 traverse une grave crise du logement. Disposant de faibles revenus, Portugais et Maghrébins immigrés s’installent dans des meublés, des foyers, des habitats insalubres des grandes villes ou dans des bidonvilles en banlieue. Pour combattre l’insalubrité et assurer le regroupement des familles, une politique publique s’engage dès la guerre d’Algérie pour résoudre la crise du logement. De grands ensembles de béton sont construits à la hâte, mais, surpeuplés, la réglementation intérieure y est très stricte et les conditions matérielles se détériorent rapidement.

Pourtant, malgré les beaux discours, les mécanismes mis en place sont insuffisants pour résoudre le problème des mal-logés, en particulier les populations étrangères. C’est la nécessité de résorber les bidonvilles qui va enfin leur permettre d’accéder au logement social. En 1964, trois régions (Île-de-France, PACA, et Nord) accueillent 90 % des résidants en bidonville dont le nombre est estimé à plus de 75 000 personnes. La loi du 14 décembre 1964, dite loi Debré, autorise les communes à exproprier les terrains sur lesquels sont installés les bidonvilles, afin de les aménager pour construire des logements. En 1970, le recensement dénombre encore près de 400 bidonvilles. Mais en cinq ans, ils auront quasiment disparu. Le dernier grand bidonville de plus de 2000 habitants, à Nice, « La digue des Français » est rasé en 1976.

Si on produit alors en masse des logements collectifs modernes, 75% des Français aspirent cependant à une maison individuelle. Celle-ci va se développer de façon spectaculaire. La production de maisons individuelles représente 30% de l’ensemble de la production de logement en 1965 et 57% en 1977. En 1968, Olivier Guichard, ministre du Logement, organise le premier grand débat à l’Assemblée Nationale sur la question urbaine : “Le débat qui s’ouvre est un débat, non pas technique, mais politique”. Il parle de “droit à la ville” et propose le développement de la responsabilité municipale et la lutte contre toute ségrégation sociale.

Sources: ; <http://immigration-france.e-monsite.com/pages/historique/les-trente-glorieuses-de-l-immigration-ou-l-immigration-de-masse-a-la-genese-d-une-france-nouvelle-depuis-1945.html>; <http://www.histoire-immigration.fr/dix-themes-pour-connaitre-deux-siecles-d-histoire-de-l-immigration/lieux-de-vie/trente-glorieuses>; <http://www.expositionsitinerantes.org/expositions/immigration/summary/1/page/6.html>; <http://www.union-habitat.org/les-hlm-de-%C3%A0-z/l%E2%80%99histoire-des-hlm/il-%C3%A9tait-une-fois-le-logement-social>



**L’immigration algérienne en France (seconde partie)**

La Seconde Guerre mondiale a vu l’arrêt des flux de travailleurs tandis que les troupes algériennes ont payé un lourd tribut à la lutte contre le nazisme et à la Libération de la France.

Les départs vers la métropole reprennent à partir de 1946, facilités par la liberté de circulation, instituée par la loi du 20 septembre 1947.

La guerre d’indépendance, même si elle ralentit légèrement dans un premier temps les nouvelles entrées, ne marque aucun temps d’arrêt dans les migrations algériennes. Au cours de ces huit années de conflit, le nombre des Algériens présents sur le territoire métropolitain passe de 211 000 en 1954 à 350 000 en 1962.

Ce phénomène peut sembler a priori contradictoire : une émigration volontaire et massive vers la métropole qui mène la répression et le conflit contre l’indépendance. Mais la misère et la violence coloniale dont souffre la population dite musulmane sont évidemment exacerbées. C’est le cas notamment avec la politique des camps de regroupement. L’armée française définit des zones interdites, vidées de leurs habitants qui se retrouvent dans des campements sous surveillance militaire. Ils regroupent deux millions d’Algériens.

Si l’immigration algérienne demeure une migration économique, les hommes occupant les emplois les plus pénibles et les moins rémunérateurs (principalement dans le bâtiment et la métallurgie), le contexte éclaire les nouvelles tendances : la présence s’allonge (quatre ans en moyenne, au lieu de deux auparavant), les régions de départ se diversifient (la Kabylie reste en tête, suivie par les départements d’Oran, Constantine, les Aurès, Tlemcen…), les hommes émigrent de plus en plus avec leurs familles (7 000 familles en 1954, 30 000 en 1962).

L’implantation de cette nombreuse communauté algérienne en métropole devient un enjeu de premier ordre pour les deux partis nationalistes rivaux : le MNA (Mouvement national algérien), qui doit faire face au FLN (Front de libération nationale). Le 1er novembre 1954, leur affrontement dégénère en une lutte fratricide sanglante au terme de laquelle le FLN s’enracine au sein de l’immigration. Elle devient une force d’appui essentielle à la conduite de la guerre d’indépendance par son apport financier (les cotisations étant obligatoires), son poids idéologique et la pression politique symbolisée. En effet, les pouvoirs publics s’inquiètent de l’émergence au cœur de la métropole d’une véritable contre-société algérienne contrôlée par la Fédération de France du FLN.

Les autorités françaises décident donc de mettre en place des services sociaux spécifiques assurant une prise en charge ciblée des Algériens mais remplissant officieusement une mission de renseignement, associés à une répression sévère. L’apogée répressif intervient le 17 octobre 1961, au soir d’une manifestation de 22 000 Algériens organisée par le FLN à Paris, durant laquelle 11 538 personnes sont arrêtées et plus d’une centaine tuée.

Le 5 juillet 1962, l’indépendance est célébrée par les immigrés algériens en France. Pour autant, l’espoir du retour ne se concrétise nullement. L’Algérie indépendante voit partir, de plus en plus nombreux, les jeunes actifs vers la France. Ils contribuent à changer durablement et profondément les sociétés des deux pays.

Après l’indépendance, en 1962, en 1964 et en 1968, les gouvernements algériens et français signent des accords juridiques pour réguler les flux migratoires, les conditions et les durées de séjour.

# Source : <http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/dossiers-thematiques/caracteristiques-migratoires-selon-les-pays-d-origine/l-immigration-algerienne-en-France>